Annexe 26.

Province du Brabant wallon.
Commune de 1320 - BEAUVECHAIN.

Wallonie

Réf. LC/-1.778.511/PU CoDT-665/2026/S379632.

URBANISME - AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.
Le demandeur est Monsieur Stéphane BONTEMPS, demeurant à 4031 Angleur, rue de la Belle Jardinière, n° 415.

Le bien concerné est situé à 1320 Beauvechain, rue de la Cure, cadastré 1ère Division, Section B, numéro 116/A et 5ème Division, section B, numéro 65/G.
La demande consiste à régulariser la démolition et la reconstruction d'un volume secondaire de l'habitation unifamiliale, et présente les caractéristiques suivantes :
- les travaux à régulariser sont soumis à enquête publique pour le motif suivant : le bien concerné par la demande est situé en zone agricole au plan de secteur de WAVRE-JODOIGNE-PERWEZ approuvé par arrêté royal du 28 mars 1979, et qui n'a pas cessé de produire ses effets pour le bien précité; le demandeur n'est pas agriculteur; la demande n'est pas en lien avec la zone agricole et déroge par conséquent à la destination de la zone;
- les travaux à régulariser sont soumis à annonce de projet pour les motifs suivants : ils s'écartent des indications de l'aire d'espace agricole du Guide Communal d'Urbanisme, d'application depuis le 30 septembre 2006, pour les motifs suivants :
 - le volume principal étant implanté perpendiculairement à la voirie, la profondeur de l'ensemble formé par le volume principal et les volumes secondaires qui lui sont accolés dépasse 18 m (22,12 m) (*Implantation, Profondeur de bâtisse*);
 - la pente du versant de toiture du petit volume secondaire en appentis est inférieure à 35° (+/- 10°) (*Gabarit/Volumétrie, Volumétrie de toiture*);
 - la toiture de ce petit volume secondaire comporte un dépassant de toiture (avec gouttière) de plus de 30 cm (*Gabarit/Volumétrie, Volumétrie de toiture*);
 - l'ensemble des baies des volumes secondaires n'est pas caractérisé par une dominante verticale (*Baies/Composition, Rapport vide-plein*).

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article D.IV.40 du Code du Développement Territorial.
Le dossier peut être consulté :
- de manière électronique en adressant une demande par e-mail : cadredevie@beauvechain.be
- à la Maison communale, service du Cadre de Vie, 3, Place Communale à 1320 Beauvechain, sur rendez-vous préalable :
 - le lundi, le mercredi et le vendredi, entre 9 heures et 12 heures et entre 13 heures 30 et 16 heures 30;
 - le mercredi entre 17 heures et 20 heures, sur rendez-vous préalable pris au moins 24 heures à l'avance auprès de Madame Véronique VANDEN BULCKE, Conseillère en Aménagement du Territoire et Urbanisme (010/86.83.12 - catu@beauvechain.be. Cette permanence est supprimée si aucun rendez-vous préalable n'a été fixé.
 Le Service Cadre de Vie travaille à bureaux fermés le mardi et le jeudi.

L'enquête publique est ouverte le 10 novembre 2026 et clôturée le 24 novembre 2026.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège communal :
- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place Communale, n° 3 à 1320 Beauvechain;
- par télécopie au numéro 010/86.83.01;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : enquetespubliques@beauvechain.be;
- remises au bureau du Service du Cadre de Vie, Place Communale, n° 3 à Beauvechain.

Sous peine de nullité, les envois par courrier ou télécopie sont datés et signés; les envois par courrier électronique sont identifiés et datés.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées lors de la séance de clôture de l'enquête publique, qui aura lieu le mardi 08 décembre 2026, de 11 heures à 11 heures 30, en la maison communale, salle Max Vander Linden, 6, Place Communale à 1320 Beauvechain.
Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame Caroline LIZIN, Service du Cadre de Vie, Agent administratif "Urbanisme et Logement", ☎ : 010/86.83.55, 🖷 : 010/86.83.01, ✉ : cadredevie@beauvechain.be

Si vous introduisez une réclamation, vous acceptez que vos données soient traitées par la commune et le SPW en vue d'assurer le suivi du dossier de demande de permis et que, le cas échéant, vos données soient transmises au demandeur lors de la consultation de celui-ci.
Vous pouvez avoir accès gratuitement à vos données, les rectifier ou obtenir de l'information sur un traitement qui vous concerne en contactant l'administration communale ou le Délégué à la protection des données par courriel à l'adresse dpo@beauvechain.be ou à l'adresse postale suivante : Place communale 3, 1320 Beauvechain.
Ces données ne seront ni vendues ni utilisées à des fins de marketing. Elles seront conservées aussi longtemps que le permis ou le certificat d'urbanisme est valide.

A Beauvechain, le 05 novembre 2026.

Par ordonnance :
La Directrice générale f.f.,

Mélanie LOGIST

COMMUNE DE BEAUVECHAIN BRABANT WALLON

La Bourgmestre,

Carole GHIOT